

FR

FR

FR

RÉVISION À MI-PAROURS ET PROGRAMME INDICATIF NATIONAL 2011-2013 POUR LA COLOMBIE

On considère que la stratégie de réponse de la CE définie dans le DSP reste valable et devrait continuer à être mise en œuvre conformément aux priorités fixées initialement, moyennant un réajustement mineur concernant les dotations respectives en faveur des secteurs prioritaires. En raison de la persistance du conflit interne en Colombie, il convient de continuer à mettre fortement l'accent sur la paix et la stabilité. L'aide dans le domaine du commerce et de la compétitivité gagnera encore en importance, non seulement à cause de la crise économique mondiale, mais aussi en raison des négociations commerciales en cours entre l'UE et ses partenaires andins; il est proposé d'accroître la dotation en faveur de ce domaine de 3 millions d'EUR. Un appui dans le domaine de l'État de droit, de la justice et des droits de l'homme reste lui aussi fortement à l'ordre du jour afin de lutter contre l'impunité, de renforcer le processus de justice de transition et de promouvoir la collaboration entre le gouvernement et la société civile sur la question des droits de l'homme.

1. ANALYSE DE LA SITUATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

La «politique de sécurité démocratique» du Président Uribe a réussi à améliorer sensiblement les conditions de sécurité dans de nombreuses régions du pays et s'est traduite par certains succès spectaculaires dans la lutte contre la guérilla. Celle-ci n'est cependant pas encore vaincue et il n'y a eu récemment aucun progrès sérieux dans la voie d'un processus de paix final. En outre, le conflit armé interne en Colombie implique de plus en plus un certain nombre de «nouveaux groupes armés illégaux», dont l'émergence est liée aux carences du processus de justice de transition de la Colombie dans le cadre de la loi « Justice et paix» de 2005.

L'impunité demeure un problème, bien que des décisions judiciaires faisant date aient été prises ces derniers mois et ces dernières années. Le ministère de la justice a renforcé son rôle de premier plan dans la lutte contre l'impunité, ce qui se traduit par une augmentation du nombre d'arrestations et d'inculpations. La Cour suprême continue de poursuivre les enquêtes dites de *parapolítica* portant sur des responsables politiques liés aux paramilitaires. Ceci étant, le système judiciaire colombien dans l'ensemble continue d'être surchargé et en sous-effectif.

En raison de la poursuite du conflit interne, la situation humanitaire et dans le domaine des droits de l'homme demeure critique dans plusieurs régions du pays. La guérilla et les nouveaux groupes armés illégaux sont responsables de nombreuses violations graves et systématiques. Au cours de ces dernières années, on a également enregistré une augmentation du nombre de violations des droits de l'homme, notamment d'exécutions extrajudiciaires, attribuées aux membres des forces de sécurité, auxquelles le gouvernement répond avec une détermination accrue. Des déplacements forcés continuent de se produire à grande échelle. La réponse des pouvoirs publics sur la question des déplacements s'est améliorée, mais un fossé demeure entre la loi et les politiques publiques, d'une part, et leur application et leur efficacité, d'autre part; la restitution des terres prises par la force continue de poser un défi majeur. Le domaine des droits de l'homme continue de poser des problèmes. Les efforts déployés par le gouvernement pour punir les actes de violence commis à l'égard de syndicalistes donnent certains résultats, quoique encore trop peu nombreux; il subsiste des restrictions au droit d'association, au droit de grève et aux autres normes internationales du travail. Les populations autochtones, les Afro-colombiens, les femmes et les enfants figurent parmi les groupes les plus touchés par les violations des droits de l'homme, les déplacements et la pauvreté.

Malgré les conséquences de la hausse des prix des produits alimentaires et des carburants de 2007-2008 et le ralentissement économique mondial actuel, les fondamentaux de l'économie colombienne demeurent largement bons. La Colombie a pu renouer avec la croissance vers la fin de 2009. L'incidence de la crise économique mondiale sur la situation économique pourrait cependant être plus grave, les populations rurales pauvres et les citadins ne disposant pas d'un contrat de travail officiel étant frappés de plein fouet par le ralentissement économique.

Selon l'ONUDC, la Colombie reste le premier producteur mondial de coca, avec 48 % du total des cultures mondiales, malgré les efforts soutenus d'éradication. La production et la transformation de drogue restent les principales causes de dégradation de l'environnement, au même titre que les activités minières illégales. Le développement des plantations à grande échelle d'huile de palme et de canne à sucre pour la production de biocarburants suscite des inquiétudes au sujet des pertes éventuelles de biodiversité et de l'augmentation des prix des denrées alimentaires.

2. NOUVEAUX OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS DE L'UE

Les nouveaux objectifs stratégiques de l'UE, par exemple sur le changement climatique, les migrations, la drogue, l'énergie et l'aide au commerce, concernent de plus en plus l'Amérique latine en général et la Colombie en particulier. Le **changement climatique** et la dégradation de l'environnement suscitent de plus en plus d'inquiétudes en Colombie également. Hormis les initiatives régionales telles qu'EUROCOLIMA, ces problèmes sont également traités au niveau national. La gestion durable des ressources prendra une plus grande importance au fur et à mesure que les activités de développement alternatif s'intensifieront dans le cadre du nouveau PIN. Il est également possible, dans le nouveau PIN, de tenir compte des aspects environnementaux dans le chapitre consacré au commerce et à la compétitivité. Les **migrations** constituent elles aussi une question essentielle pour la Colombie, en raison de l'importance des communautés de travailleurs migrants colombiens aux États-Unis et dans l'Union européenne. La coopération de l'UE en Colombie contribue à lutter contre les causes profondes des migrations, telles que la pauvreté et l'exclusion sociale, grâce à son chapitre consacré au commerce et à la compétitivité, mais aussi par le biais des activités de développement rural et alternatif et des actions visant à aider les populations déplacées. Ces lignes d'action se poursuivront au titre du nouveau PIN et seront complétées par d'autres actions dans le cadre du nouveau programme thématique de coopération de l'UE dans les domaines des migrations et de l'asile. L'UE soutient actuellement un certain nombre d'interventions dans le domaine des **drogues illicites** dans le cadre de ses programmes régionaux et de l'instrument de stabilité. La forte intégration de la Colombie dans les chaînes d'approvisionnement mondiales en cocaïne souligne l'importance de l'action de lutte antidrogue menée par l'UE également au niveau national. La culture de la coca, qui continue de se maintenir à un niveau élevé malgré les efforts massifs de fumigation et d'éradication manuelle forcée, souligne la nécessité d'un redoublement des efforts de l'UE dans le développement alternatif, compris au sens large de COREDROGUE 44. La Colombie possède des réserves importantes de ressources en **énergies** fossiles et renouvelables, mais il y a des possibilités pour ce pays de diversifier plus encore ses ressources énergétiques. Un renforcement de la coopération avec la Colombie sur les technologies respectueuses de l'environnement, en particulier dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, pourrait avoir lieu dans le cadre du chapitre consacré au commerce et à la compétitivité. L'«**aide au commerce**» gagne en importance dans le pays en raison du ralentissement économique mondial et de son incidence sur les exportations de la Colombie mais aussi des progrès des négociations commerciales avec l'UE.

En ce qui concerne l'**efficacité de l'aide**, le gouvernement colombien a intensifié ses efforts dans la voie de l'harmonisation et de l'alignement de l'aide, à la suite de son adhésion à la déclaration

de Paris en novembre 2007. Bogotá souhaite voir les donateurs aligner leurs priorités sur celles des politiques menées par le gouvernement et réduire la charge que représente le respect des procédures respectives des différents donateurs. En vue de la mise en œuvre du code de conduite de l'UE en Colombie, la Commission a réalisé une analyse qualitative des secteurs-clés de l'APD, concluant que «*l'appui multisectoriel à la paix et au développement*» est le domaine qui se prête le mieux à la mise en œuvre future du code de conduite.

3. RÉSULTATS, PERFORMANCES ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS

La coopération de l'UE en Colombie est atypique. Elle est axée sur la fourniture de moyens permettant de parvenir à une paix durable dans le cadre d'un conflit interne en cours et qui évolue constamment. La stratégie de réponse de l'UE à la Colombie part du principe qu'un développement équitable et n'excluant personne doit aller de pair avec la recherche de la paix et de la stabilité et qu'à l'inverse, un conflit violent est le principal obstacle au développement humain et à la réalisation des OMD en Colombie. Les enseignements tirés de la coopération de l'UE, qui mettent l'accent sur les processus locaux et s'appuyant sur les communautés locales, ont successivement nourri les programmes gouvernementaux et servi de référence pour d'autres donateurs, dans des domaines tels que la consolidation de la paix, le développement rural intégré, l'aide aux populations déplacées, ainsi que la réintégration des victimes et l'attention portée à celles-ci.

Les activités prévues au titre du **volet 1, Paix et stabilité, développement alternatif compris**, sont axées sur l'amélioration de la qualité de la vie des populations hautement vulnérables dans les régions touchées par le conflit et sur le renforcement des organisations de base, de leurs réseaux sociaux et des institutions locales. Les laboratoires de paix ont réussi à contribuer à élaborer des approches permettant de créer les conditions du développement et d'une paix durable aux niveaux local et régional. L'aide accordée par l'UE aux personnes déplacées a montré l'importance que revêt le fait de rassembler et de renforcer les institutions de la société civile et les institutions locales, de se concentrer sur des solutions durables et locales pour la création de revenus et la reconstitution du tissu social.

Dans le cadre du **volet 2, État de droit, justice et droits de l'homme**, l'aide de l'UE a contribué à l'introduction de la procédure pénale accusatoire dans l'application de la loi «Justice et paix», notamment par l'accent mis sur l'amélioration de l'attention portée aux victimes. Elle a mis en évidence la nécessité de renforcer la capacité institutionnelle, de déterminer les besoins réels des victimes, de continuer à apporter une aide ciblée aux associations de victimes et de redoubler d'efforts afin d'accélérer l'administration de la justice et de réduire l'impunité.

En ce qui concerne le **volet 3, Concurrence et commerce**, les actions centrées sur le développement économique local et sur la réduction des obstacles commerciaux non tarifaires aux exportations colombiennes contribuent à la mise en œuvre du «plan national pour la compétitivité et le commerce». Le volet 3 a vu son importance s'accroître en raison des nouveaux défis et des nouvelles possibilités qu'offrira à l'industrie et aux services colombiens le nouvel accord commercial que l'UE a négocié avec certains pays andins, dont la Colombie. Ceci a incité le gouvernement à demander une augmentation de la dotation en faveur de ce volet, demande dont il convient de tenir compte.

4. AMÉLIORATIONS DE LA QUALITÉ

Une question est omniprésente dans la coopération de l'UE avec la Colombie: il s'agit de trouver le bon équilibre entre l'aide bilatérale directement mise en œuvre par le gouvernement national et l'appui financé par des lignes budgétaires thématiques complétant les interventions gouvernementales, fourni par l'intermédiaire d'organisations de base et d'autres acteurs de la

société civile. Il sera important de continuer de maintenir un équilibre approprié entre le soutien apporté aux approches gouvernementales et la prise en considération des particularités et des besoins locaux ainsi que des solutions locales. Pour assurer la pérennité du processus social, économique, culturel et institutionnel soutenu par la coopération de l'UE, il faudra accorder une plus grande attention à la conception des stratégies de sortie dans différents domaines. Enfin, la coordination avec les autres donateurs pourrait être encore renforcée dans les années à venir.

5. CONCLUSION

Le DSP 2007-2013 reconnaît que plusieurs mesures doivent être mises en œuvre en même temps afin de promouvoir la paix dans le pays. Le document de stratégie vise, à court terme, à fournir une aide aux victimes du conflit, à moyen terme, à appuyer les initiatives nationales et locales contribuant à la paix et, à long terme, à promouvoir un développement durable et équitable afin de remédier aux causes profondes du conflit. Cette stratégie de réponse de l'UE reste valable et devrait continuer à être mise en œuvre conformément aux priorités déjà fixées, moyennant un réajustement mineur concernant les dotations respectives en faveur des secteurs prioritaires.

6. LE PROGRAMME INDICATIF NATIONAL (PIN) 2011-2013

6.1. Volet 1: Paix et stabilité, développement alternatif compris

L'UE continuera de soutenir les initiatives visant à résoudre le conflit, à aider ses victimes, à promouvoir le développement économique et à lutter contre la production et le commerce de drogue. Les méthodes mises au point dans les laboratoires de paix - dans lesquels la paix et les droits de l'homme, le renforcement des institutions publiques et des organisations de la société civile, ainsi que le développement local, sont traités en parallèle - ont gagné du terrain et ont donné lieu à de nouvelles initiatives dans différentes régions du pays. Il est justifié d'axer la majeure partie du financement de l'UE sur ce domaine, afin de contribuer à élaborer une politique publique de paix et de développement s'appuyant sur la présence de l'éventail complet des institutions et des services publics.

L'action dans ce domaine continuera également de mettre l'accent sur la population déplacée dans le pays. La coopération de l'UE appuiera les initiatives, notamment au niveau local, visant à aider les personnes déplacées à faire face à leur situation vulnérable et à leur permettre de jouir réellement de leurs droits juridiques, associant l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement, et complétant et enrichissant les efforts appropriés entrepris par les institutions nationales, régionales et locales. L'aide devrait, en outre, viser de plus en plus à empêcher les déplacements forcés de se produire. Des mesures destinées à protéger et restituer les terres et autres biens, notamment pour la mise en œuvre d'une stratégie interinstitutionnelle concernant le régime foncier et l'utilisation légale des terres, pourraient être envisagées étant donné que la terre est au cœur même du conflit et des déséquilibres sociaux persistants, ainsi qu'un élément-clé pour le développement futur.

6.2. Volet 2: État de droit, justice et droits de l'homme

L'aide de l'UE devrait se concentrer sur le renforcement du système judiciaire colombien, aidant par là même celui-ci à regagner la confiance des citoyens et contribuant à réduire l'impunité tant dans le système judiciaire ordinaire que dans le cadre de la loi «Justice et paix». L'accès à la justice et aux mesures de réparation, notamment pour les victimes de violations des droits de l'homme, sera essentiel dans ce contexte. Dans le domaine du soutien aux droits de l'homme, la tentative du gouvernement, menée en collaboration avec la société civile, d'établir un plan d'action national devrait être suivie avec attention afin qu'une aide éventuelle puisse être fournie à

toute activité que ce plan peut être amené à prévoir. Enfin, il est possible d'envisager d'aider la Colombie à satisfaire aux obligations qui lui incombent du fait de la signature du pacte international contre la corruption. Cet objectif pourrait être atteint notamment par le renforcement des organes de contrôle de l'État colombien.

6.3. Volet 3: Productivité, compétitivité et commerce

La crise économique mondiale actuelle a souligné l'importance du maintien et de la défense de l'intégration de la Colombie dans l'économie mondiale et de la protection de sa compétitivité économique. Cet impératif est d'autant plus fort que le pays s'est fixé un objectif ambitieux de libéralisation du commerce, à l'égard de l'UE et de ses autres partenaires, qui offrira des possibilités supplémentaires, mais posera également des problèmes, au secteur économique et aux autorités de contrôle du pays. Ces raisons justifient une augmentation relative modérée du financement alloué au volet 3.

La coopération de l'UE dans ce domaine permettra d'aider à la transposition et à la mise en œuvre des engagements liés au commerce négociés récemment par la Colombie, contribuera à améliorer la compétitivité et la capacité des opérateurs économiques colombiens et aidera à trouver des débouchés supplémentaires pour les produits provenant des zones de développement alternatif et des programmes d'appui au développement économique local.

7. PROGRAMMATION INDICATIVE

PIN 2 (2011-2013): 59 Moi EUR		
SECTEUR/VOLET	TOTAL	%
Paix et stabilité, développement alternatif compris	39 200 000 EUR	66
État de droit, justice et droits de l'homme	11 200 000 EUR	19
Productivité, compétitivité et commerce	8 600 000 EUR	15
TOTAL	59 000 000 EUR	100